

Semaine du
8 septembre 2015

**Journées nationales
d'action contre
l'illettrisme**

“
**Agir ensemble
contre
l'illettrisme**
”

Faire connaître les initiatives qui facilitent l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base partout en France, Donner la parole à ceux qui sont concernés, AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME un foisonnement d'actions sur les territoires portées par les acteurs clés de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

**En 2014, plus de 160 opérations labellisées
« Agir ensemble contre l'illettrisme » sur tous les territoires**

**Nouvelle dynamique 2015 avec en point d'orgue : la semaine du 8 septembre :
les Journées nationales d'action contre l'illettrisme**

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Rappel du contexte

En 2013, la lutte contre l'illettrisme a été déclarée Grande Cause Nationale à la demande du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme » fédéré par l'ANLCI. Une campagne de communication grand public a été pour la première fois proposée en France visant à donner une information simple sur l'illettrisme et les moyens de le combattre.

L'objectif : sensibiliser, redonner confiance et permettre l'accès à des actions de formation de base, de remédiation, ou d'accompagnement pour ceux qui sont confrontés à ce problème dans notre pays, soit 2,5 millions d'adultes.

Dans cet esprit, le collectif a souhaité tout particulièrement porter **l'accent sur les territoires**, sur les opérations donnant à voir le travail quotidien des acteurs engagés aux côtés des personnes en situation d'illettrisme, ou agissant pour prévenir ces situations.

Dès le début d'année 2014, pour poursuivre ensemble cette démarche collective, qui rend visible la vitalité et l'importance de toutes ces actions de terrain, les membres du collectif ont souhaité poursuivre ce principe de labellisation d'événements contribuant à sensibiliser et à informer sur l'illettrisme en France, et sur les solutions qui permettent de faire reculer le phénomène.

En organisant chaque année le rendez-vous des Journées nationales d'action contre l'illettrisme, adossées à la journée internationale de l'alphabétisation portée par l'UNESCO **chaque 8 septembre**, les membres du collectif souhaitent installer dans notre pays **un temps fort annuel dédié à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.**



C'est là tout l'esprit du label « Agir ensemble contre l'illettrisme ».

Cette dynamique est fortement mobilisatrice : pour l'année 2014, ce sont **plus de 160 opérations** qui ont été organisées sur les territoires et **qui ont bénéficié du label « Agir ensemble contre l'illettrisme ».**

Ces opérations ont composé le programme des **journées nationales d'action contre l'illettrisme du 8 au 12 septembre 2014.**

>> Voir le bilan de l'édition 2014 : <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Telechargez-le-dossier-Bilan-des-premieres-journees-nationales-d-action-contre-l-illettrisme-en-France>

>> Voir le compte rendu de la soirée de lancement de cette semaine d'action – le 8 septembre 2014 : <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Retour-sur-la-soiree-de-lancement-des-Journees-nationales-d-action-contre-l-illettrisme>

La mobilisation continue en 2015, et le rendez-vous est pris pour la semaine du 8 au 13 septembre prochain, partout en France.

Mode d'emploi du label – rappel de procédure pour 2015

1 / Qu'est-ce qu'une manifestation « Agir ensemble contre l'illettrisme » ?

Une mise en lumière, sous une forme ou une autre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, qui peut prendre de **multiples formes** : conférences, portes ouvertes d'une structure, projections de courts métrages, de films, débats organisés par une association, présentation de productions, festivals, marches contre l'illettrisme ..., etc.

Ces manifestations peuvent proposer informations, ressources, présentations d'initiatives menées en France pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base. Elles sont l'occasion de donner la parole aux acteurs et /ou aux personnes concernées par l'illettrisme. Ces manifestations peuvent être mises en place par toute sortes d'acteurs sur les territoires : associations, mairies, structures d'insertion, centres sociaux, membres du comité consultatif, partenaires de l'ANLCI...

Tout peut ainsi être imaginé : organiser une opération spécifique, des portes ouvertes, proposer une soirée de projections, prendre place sur un salon, un temps fort au cours de cette semaine, mettre en place un spectacle, une animation impliquant des apprenants, avec des jeunes, des enfants autour du goût du livre, de l'écriture, des savoirs de base, donner à voir le travail mené en entreprise, en CFA, etc. **L'idée clé étant de multiplier les formes et les espaces pour montrer toute la vitalité des actions conduites en France, l'engagement des acteurs sur les territoires, la volonté et le courage de ceux qui ont fait le choix de s'engager en formation, de sortir de l'illettrisme.**

Afin de proposer un rendez-vous ciblé dans l'année, permettant un accès renforcé et privilégié aux médias, à l'information, ces manifestations devront être concentrées autour de la date du 8 septembre 2015 (semaine du 8 au 13 septembre).

Si cela n'est pas possible, la demande peut toutefois être adressée pour une opération prenant date à une autre période de l'année 2015. Une réflexion sera alors engagée pour voir comment valoriser l'événement pendant les journées nationales d'action contre l'illettrisme.

>> Un partenariat animé avec les chargés de mission régionaux de l'ANLCI, les Centres Ressources illettrisme, et les correspondants régionaux du comité consultatif de l'ANLCI.

 **Obtenir le label revient donc à s'inscrire dans cette dynamique collective « Agir ensemble contre l'illettrisme ».**

Comment obtenir le label « Agir ensemble contre l'illettrisme » ?

- **Etape 1** : remplir le formulaire de demande, disponible sur www.anlci.gouv.fr ou auprès de l'ANLCI (voir contacts ci-dessous).
- **Etape 2** : étude du dossier par l'ANLCI et réponse quant à l'attribution du label. Si le label est attribué et si la structure demandeuse n'est pas encore référencée sur le portail des acteurs du site www.anlci.gouv.fr, un formulaire de référencement de la structure est adressé.
- **Etape 3** : attribution officielle. Dès que la structure est référencée sur le portail ANLCI, le porteur de projet reçoit la convention d'attribution du label, le fichier des visuels officiels, ainsi que la présentation des outils et espaces de communication qui lui sont ouverts dans ce cadre (voir page suivante).

Contact ANLCI : Virginie Lamontagne : virginie.lamontagne@anlci.fr – 04 37 37 16 80
et Audrey Pavat : audrey.pavat@anlci.fr – 04 37 37 18 72

2 / A quoi le label « Agir ensemble contre l'illettrisme » donne-t-il accès ?

Lors de l'attribution du label (étape 3), le porteur de la manifestation reçoit un ensemble de visuels officiels du label, une charte précisant les conditions d'utilisation, ainsi que des programmes, affichettes, bannières et fichiers, dont certains sont personnalisables. Le porteur de projet recevra aussi un dossier de presse et un communiqué prêt à l'emploi.

Le label donne également accès à l'outillage proposé par l'Anlci et ses partenaires. Un catalogue de productions est adressé pour cela (chiffres de l'illettrisme en France, livrets de témoignages, magazines Anlci infos, films courts, exposition quizz « Illettrisme, parlons-en ! » etc), et qui peuvent être proposés selon les volumes demandés dans les malles des participants, sur table, sur stand, etc. pendant la manifestation. *Voir les productions dans l'espace « médiathèque » du site anlci.gouv.fr*



3/ Quels sont les moyens proposés pour faire connaître, recenser la dynamique et les manifestations « Agir ensemble contre l'illettrisme » ?

L'attribution du label permet de faire connaître, de rendre visibles les différentes manifestations :

Pour cela, des Espaces de communication dédiés proposés par l'ANLCI :

Fil d'actus e-lci – bimensuel, très largement diffusé

Onglet dédié en une du site www.anlci.gouv.fr

Page dédiée « Agir ensemble contre l'illettrisme » sur Facebook

Et selon **les outils et espaces (généralistes ou thématiques) proposés par l'ANLCI et ses partenaires** pourront être proposés des focus, articles, brèves, etc, sur les supports de communication, le magazine Anlci Infos ou tout autre support dédié qui pourrait être adapté à la manifestation et/ou à sa thématique.



Mobilisation des médias : les médias sont tenus informés de la mécanique « Agir ensemble contre l'illettrisme », et une information ciblée est adressée dès le mois de juin 2015 auprès des chaînes, radios, presse nationales et locales, afin de leur transmettre le programme des manifestations, les communiqués et dossiers presse, et de préparer, en lien avec les porteurs de manifestations labellisées, les reportages et articles qui seront prévus dans ce cadre pour la semaine du 8 septembre 2015 tout particulièrement.

DEMANDEZ LE LABEL - MOBILISEZ AUTOUR DE VOUS !!

La labellisation pour les manifestations « Agir ensemble contre l'illettrisme » de l'année 2015 peut être demandée dès aujourd'hui.

Nous vous remercions par avance de faire largement passer le mot autour de vous, auprès des associations, des structures, qui peuvent organiser des événements correspondants au label. **Un kit de mobilisation** avec bannières web, affiches, flyer, etc, est à votre disposition sur demande auprès de l'ANLCI.

En vous remerciant encore pour votre engagement, qui permettra de proposer un foisonnement d'actions, de valoriser les initiatives, de porter la parole des personnes concernées et d'inscrire durablement la dynamique « Agir ensemble contre l'illettrisme » !

ANLCI – Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - Direction : Hervé Fernandez, Coordination nationale : Eric Nédélec
Informations pour la labellisation d'événements : Virginie Lamontagne – 04 37 37 18 61 – virginie.lamontagne@anlci.fr et Audrey Pavat : audrey.pavat@anlci.fr – 04 37 37 18 72